**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT
Etat de Vaud

Face aux difficultés financières de l'Hôpital Riviera Chablais (HRC), les cantons de Vaud et Valais prennent des mesures pour assurer sa viabilité

Après quelques mois d'activités sur le site de Rennaz, l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) est confronté à une situation financière très délicate puisqu'il fait face à un exercice 2019 largement déficitaire et à un important problème de liquidités. Aussi, pour assurer la viabilité financière de l'hôpital à court terme, l'octroi d'une garantie complémentaire temporaire est nécessaire. Dans un tel contexte, les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont chargé le Contrôle cantonal vaudois des finances (CCF), en collaboration avec l'Inspection des finances du canton du Valais, de réaliser un audit sur la situation financière et les coûts de construction de l'HRC, ainsi que sur sa gouvernance.

Qualité des soins garantie

Les Conseils d'Etat relèvent que 2019 et 2020 restent pour l'HRC des années de transition, caractérisées par un déménagement avec la réunion de plusieurs sites hospitaliers sous un même toit et par une phase de démarrage dans un environnement de travail singulièrement modifié. L'HRC continue à jouer un rôle indispensable dans le système hospitalier vaudois et dans celui du Valais. La pandémie actuelle de Covid-19 est venue le rappeler. Grâce à l'engagement sans faille de l'ensemble du personnel de l'HRC, la sécurité des patients et la qualité des soins ont toujours été garanties depuis l'ouverture du site et en particulier dans la situation actuelle. Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan souhaitent que sur la base des conclusions de l'audit mis en place, l'HRC puisse faire face sereinement aux défis qui l'attendent et trouver son rythme de croisière.

Situation financière difficile de l'HRC

Le résultat d'exploitation 2019 devrait se conclure sur un déficit de 17.9 millions de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de 6 millions de francs. De nouvelles activités avaient en effet été prévues et le personnel engagé, alors que les recettes correspondantes n'ont pas été encaissées en raison notamment du report du

déménagement. Il s'agit en particulier de projets en oncologie et en cardiologie interventionnelle. Pour 2020, l'HRC a présenté aux deux cantons un budget également largement déficitaire, à hauteur de CHF 16.9 millions.

Quant aux coûts de construction du nouvel hôpital à Rennaz et de la transformation des deux antennes locales de Monthey et Vevey en centres de traitement et réadaptation, il avait été estimé à 353 millions en 2012 par l'HRC, qui est le maître d'ouvrage en tant qu'établissement autonome de droit public. Ce coût prévisionnel a augmenté depuis, notamment suite à des changements de normes, des impondérables, des compléments d'équipements et des améliorations du projet initial. Au final, les coûts pour tous les projets liés à la construction de l'HRC s'élèvent aujourd'hui selon l'HRC à près de 440 millions de francs.

Garantie complémentaire temporaire de 80 millions de francs

Les déficits importants prévus à l'exercice 2019 et au budget 2020, ainsi que les engagements financiers liés à la construction ont pour conséquences de fortes incertitudes sur la trésorerie de l'hôpital. Pour permettre à l'HRC de faire face à ses obligations financières, les Conseils d'Etat souhaitent octroyer une garantie temporaire de 80 millions de francs, à charge pour trois quarts du canton de Vaud et pour un quart du canton du Valais. Le Grand Conseil vaudois sera par conséquent saisi par le Conseil d'Etat d'un décret portant sur une garantie de 60 millions de francs, alors que le Conseil d'Etat valaisan s'est d'ores et déjà prononcé favorablement pour la part valaisanne de 20 millions. La garantie définitive sera présentée aux deux Grand Conseils d'ici début 2021 au plus tard, lorsque les coûts finaux de la construction seront connus et lorsque l'ampleur des problèmes de trésorerie aura pu être objectivée.

Mandat portant sur la gestion financière et la gouvernance

Pour atteindre cet objectif et de manière à faire toute la lumière sur la gestion financière et prévisionnelle de l'HRC, les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont décidé qu'une analyse approfondie devait être menée par des experts externes à l'HRC, tant sur les coûts de construction, sur les aspects financiers que sur la gouvernance de l'établissement. Cet audit est confié au Contrôle cantonal des finances (CCF) vaudois, en collaboration avec l'Inspection des finances valaisanne et avec la société BDO Visura qui sera, elle, chargée d'examiner la question de la gouvernance de l'établissement autonome. Ce travail d'analyse doit débuter au plus vite. Les conclusions sont attendues pour le début de l'été, de manière à proposer rapidement les mesures opérationnelles et structurelles nécessaires au redressement financier de l'hôpital.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 avril 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Canton du Valais

TÉLÉCHARGEMENT(S)